

Réunion par consultation électronique du 9 Septembre 2019

P.V. n° 1

**Président** : M. CURIDA.

**Présents** : MM. BORDIER – DAUBA – DEMARQUE – GIRAUD – MARTINEZ - RIDEAU.

**Excusé** : M. BEKA

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

**CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 2 – SAISON 2019/2020**

La commission :

- suite au nombre d'équipes régulièrement engagées dans le championnat Futsal Régional 2 (**13**), par rapport aux prévisions de création de 2 poules de 10 équipes.
- après avoir consulté les 13 clubs concernés ainsi que les membres de la Commission Futsal de la LFNA

décide, à la majorité, **la création d'une poule unique en Futsal Régional 2** pour la saison 2019/2020, composée des **13 équipes dûment engagées**, et demande sa validation au Comité Directeur de la LFNA.

Le Président,  
**Robert CURIDA**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 10/09/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.